FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 27 DECEMBRE.

JEANNE DE FLARE.

Suite.

Un jour, je ne sais trop à quel propos, je parlais guerre et guerriers :

—Si vous voulez conserver mes bonnes grâces, me dit Marguerite, ne me faites plus de comparaisons belliqueuses, comme le vieux maréchal. Vous connaissez le vieux maréchal ?

—Oui, Mademoiselle ; M. le maréchal me fait souvent l'honneur de causer avec moi. C'est un charmant vieillard, qui prétend que Mme la duchesse a toujours conservé ses vingt ans, et le trouve tout naturel, et qui prend beaucoup son parti d'avoir vieilli tout seul.

—Oui, cet; c'est bien cela ; eh bien ! ce cher maréchal, avec lequel je suis sûre que ce grande discussion, ne peut causer un instant sans m'étourdir de comparaisons guerrières, et je n'aime ni les guerriers ni leurs œuvres.

—Pas même le vieux maréchal ?

—Lui, c'est autre chose. Il y a si longtemps, si long-temps qu'il a fait la guerre, qu'on n'est pas bien sûr que le déluge n'ait pas passé là-dessus pour en effacer les traces. Il s'aime beaucoup, au contraire ; il est presque aussi charmant, quand il veut bien l'être et qu'il se met en frais, que ma marraine dans ses jours ordinaires. N'est-ce pas qu'elle est bien jeune et bien aimable, ma marraine ? me demanda Mlle de Kéradec.

—Bien jeune et bien aimable, vous dites vrai; mais, excepté sa fillette, qu'en pense Mme la duchesse aura doté de son char ? j'ai grand peur, si vous disparaissez des salons ces femmes toujours aimables, même en vieillissant, et ces natures toujours jeunes, dont l'esprit charmant donne un démenti à l'acte de naissance, et qui ont le talent de prouver à ceux qui les entourent que ce vilain papier en a menti.

—Je ne partage pas votre opinion, répondit Mlle de Kéradec. Non, ces femmes qui seront toujours jeunes, belles et aimables, ne se perdent pas; seulement, on dirait qu'elles changent de nature : enveloppe et le fond sont autre, mais ce sont toujours la beauté, la jeunesse, la grâce; c'est la beauté sous une autre forme, voilà tout.

Son regard mutin avait disparu pendant cette réponse, et l'éclair rêveur et enfantin de son œil s'était revêtu d'une respectueuse tendresse qui donnait à sa physionomie une attitude tout idéalement intelligente.

J'écoutais avec un charme tout nouveau pour moi cette tête de Chérubin, dont les lèvres roses me disaient d'une voix presque basse et avec un timbre de gravité que je ne la croyais pas capable de trouver de cette gamme fraîche et joyeuse qui chantait il n'y avait qu'un instant :

—Vous ne connaissez pas ma sœur aînée, Mlle Jeanne de Kéradec. Non, n'est-ce pas ? Si vous saviez comme elle est bonne et belle. Je voudrais que vous puissiez la voir; vous comprendriez mieux ce que je veux dire en vous parlant d'elle. Quelque je l'aie vue très peu, j'en ai conservé un profond souvenir; je ne sais si cela tient aux circonstances particulières dans lesquelles elle est venue au château, ou au caractère imposant de sa physionomie, à la noblesse de son attitude, jugnore, en un mot, si cette impression dépend de causes extérieures ou de causes tout intimes, et qu'elle porte en elle ; mais, bien que je ne l'ai vue que deux fois, je l'aime de toute mon âme et j'ai confiance en elle comme dans une bienfaisante providence. Il me semble que j'ai toujours vécu près d'elle, il me semble que ma mère n'est pas morte tout à fait, mais qu'elle a seulement été retrouvée par ma sœur, qui me aimer doit mieux la comprendre et mieux l'aimer que nous n'aurions jamais pu le faire mon père et moi.

—Vous avez donc une bien grande affection pour cette sœur absente, que vous lui prêtez ainsi la plus grande et la plus noble de toutes les qualités, savoir aimer plus et mieux ?

—Je l'aime beaucoup ! est vrai ; mais ce n'est pas mon amitié pour elle qui m'aveuglant, me fait la juger ainsi : dès le premier jour, j'ai été attirée vers elle, qui était presque une étrangère, ayant été élevée loin de la famille et toujours en dehors de notre vie intime ; dès le premier jour, j'ai eu en elle une confiance et une croyance absolues, en même temps que je me sentais une amitié et un respect profond et une entière sympathie; aussi les moindres circonstances de son séjour parmi nous me sont elles constamment restées présentes, quoique je fusse tout enfant. Je sens encore la larme qui tomba de ses yeux sur mes front froid, à la mort de notre mère, elle m'embrassa au moment de son départ, après que mon père qui était refusé de m'embrasser avec elle. Je ne la revis plus ensuite que le jour de ma première communion. J'étais toute joyeuse et toute gaie avec ma robe blanche et mon voile de dentelle, j'étais tout heureuse de voir combien on s'occupait de moi ce jour-là. Ma toilette, dès le matin, avait été une grande affaire; puis on avait mis la voiture de grand jour pour me conduire à l'église ; mais, à l'arrivée de ma sœur, j'oubliai tout. Il me semble que je la vois encore. Sa taille me parut bien au dessus de toutes les autres, tant elle avait de grâce et de jeunesse, tant elle portait bien les longs plis de ses vêtements ; elle avait le regard si calme et si plein de commandement à la fois, elle avait le geste si sobre et si souverain, elle était si belle et si noble enfin dans sa démarche, dans son allure, dans sa parole, qu'elle fit dans mon esprit comme une grande révolution. Tout ce qu'il y avait pas d'elle, était devenu imparfait. Lorsqu'elle partit, j'avais encore de grosses larmes dans les yeux, comme la première fois qu'elle m'a vue, après la mort de notre mère. Et, en montant en voiture, elle me dit : N'oubliez jamais, ma chère Marguerite, que je vous aime comme si vous étiez mon enfant; et s'il vous vient un chagrin, ne tardez pas à venir avec vos grands yeux étonnés, qui semblent ne pas connaître la triste valeur de ce mot, écoutez-moi seulement, et souvenez-vous, mon enfant, si, plus tard, vous avez sur le cœur quelque chose qui vous fasse souffrir, si vous pleurez jamais, appelez-moi. J'ai promis à notre mère de vous aimer et de vous protéger, et je tiendrai ma parole. Ne doutez pas de moi. A votre premier appel, je serai près de vous, et, quelque difficile que soit la position, ne désespérez pas, non seulement parce que je saurai vous aimer et vous consoler, mais parce que j'ai confiance en vous, mais parce que je vous aime assez pour mettre toute ma volonté et toute mon énergie à vous rendre heureuse. Ne l'oubliez pas, mon enfant, Marguerite.

Ma sœur m'embrassa de nouveau, et la portière de la voiture s'était déjà refermée sur elle ; elle était partie, que je se rendais encore quelque chose à lui dire. Ce fut une douleur si profonde, si vive, si pleine de cette douce tendresse qui donnait à ses paroles que je ne m'étais dérangé que pour lui dire agréable, et pour me complaisance jusqu'à me charger de ces mille petites commissions que les femmes du monde confient volontiers aux hommes de leur intimité. Je mettais à remplir mon office une grande ardeur, et jamais que je sache je n'ai, à aucune époque de ma vie, mis en pratique d'une plus consciencieuse façon cet axiome du sage : Ne pas remettre au lendemain.

(*A continuer.*)

Un sain d'habillement cette confectionnée.

Noël, les étrennes Parisiennes, rue de la Vieille Levée, En face d'Avery et de la Bourse.

M. CHAMPAGNE,

MARCHAND-TAILLEUR,

Vient de recevoir un assortiment complet de Paris et de New-York.

Ces modes nouvelles sont reçues par les malles ouvrées 28 sept—ab

CONFITURES — En magasin.

Confitures assorties en seaux

10 de guava-jelly, à vendre par

13446 DUNTZ & Co, agents Royale et Conti

AVANIES

NOUS avons des avanies intérieur pour ceux qui ont de dû en a son sous de Liverpool ou de New York. 6 Jour Vieille à Co.

11 oct 27 oct 24 rue Magnolia

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA

Mardi 27 décembre 1859,

LES HUGUENOTS, opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

Les portes s'ouvriront à 6½—Le spectacle commencera à 7 heures.

—LE PRIX DES PLACES EST FIXÉ COMME SUIT :

Premières, secondes, baignoires grillées et parquet 2 00

Parterre (chaque fauteuil) 1 50

Parterre (chaque fauteuil à l'avance) 1 25

Troisièmes 1 00

Quatrièmes 50

Théâtre d'Orléans.

Mardi 27 décembre 1859,

Première représentation de

JEAN JEAN LE CONSCRIT

Ballet comique en 3 tableaux, de Bonnasi,

Dansé par Mlles Galetti, Rabiaux, Blanzy ; MM. Bonnasi, Grassi, Velardo, Neuville et tout le corps de ballet.

LA SECONDE JEUNESSE, Drame en 3 actes, de Marc Ambard,

Joué par MM. Pouyault, Gilbert, Julien ; Mmes Lagaignet, Julien et Bertaut.

☞ Le spectacle commencera à 7 heures.

Théâtre St-Charles.

M. DE BAR ..... Directeur.

☞ Le Théâtre a été mis à neuf et tous les décors sont nouveaux.

Mardi soir, 27 décembre,

THE NERVOUS MAN, scène-de—H. Cibles remplira le principal rôle ; après, le spectacle se terminera par THE IRISH HOST, vaudeville.

Théâtre des Variétés.

Mardi soir, 27 décembre.

DOT, tiré de "THE CRICKET ON THE HEARTH" par DICKENS—THE : IMBECK BOY, vaudeville.

Prix d'entrée—Loges, de 4 à 6 $. Premières, secondes et parquet, 75 cents. Loges de troisième 50 cents. Galeries pour les blancs, 25 cents ; Galeries pour les personnes de couleur, 25 cents.

☞ Le spectacle commencera à 7 heures.

Amphithéâtre DE SPALDING & ROGERS.

Rue St Charles, près Commercial Place.

LES DEUX CIRQUES DE SPALDING & ROGERS.

Chacun de ces cirques est plus grand qu'aucun autre des Etats-Unis.

LE CIRQUE EUROPEEN,

Composé d'écuyers et d'écuyères, de voltigeurs, d'équilibristes, &c, &c, américains et européens.

Représentation le 24, le 26 et le 28 décembre, à MIDI, pour les familles et les enfants.

Les portes s'ouvrent à 6 heures.

Le spectacle commencera à 7 heures.

Prix d'entrée 50 cts—Galeries de personnes de couleur, 25 cts—Enfants, 25 cts pour les représentations du jour.

LE MUSEE.

Ouvert de 10 heures A M à 10 heures P M — Le GRAND AQUARIA, un steamship en miniature—Orchestre—Mécanique, etc —Prix : 25 cts.

MUSEUM DE VANNUCHI, No 107, rue St Charles, en face la poste, après la rue Poydras.

Ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

La célèbre Compagnie d'Automates Italiens,

Dirigée par Signor PASHNA, donnera sa première représentation DIMANCHE SOIR, 4 du courant à 8 heures. La spécialité se composera de trois tableaux—

HARLEQUIN, ou le bois enchanté.

LE MATRIOT (VRAI, ou le cosmique.

LE MARIAUX ARABE ou la mort du vol Macmud.

Costumes et décors nouveaux.

LE GRAND ARBRE AIMÉ, taille de sept pieds six pouces.

Une ressemblance parfaite de vieux BROW-, de 4 heures. Leçons, avec son costume.

IMMENSE COLLECTION DE CURIOSITES.

Comprise de sujets d'histoire sacrée et profane et de plus de 200 figures dont la plus grande partie sont mues par des mécaniques

Entrée : 50 cents enfants moitié prix. 24dec

Premier Bal d'Enfants.

Donné par le professeur VEGAS,

A LODD FELLOWS HALL.

Le professeur Vegas annonce respectueusement à ses amis et au public en général que le premier de ses BALS D'ENFANTS aura LIEU MERCREDI, 4 janvier 1860 à l'Odd Fellows' Hall.

Le bal commencera à 7 heures et dansé et continuera jusqu'à 11 heures. Après quoi commencera le bal des grandes personnes.

PRIX D'ENTRÉE :

Dames et demoiselles (qui ne sont pas élèves) gratuit.

Hommes 25

Jeune garçon de 12 ans au plus 0 50

Enfants dont les sœurs (élèves) ..... gratuit

Les dames et demoiselles désirant des invitations trouveront leur entière satisfaction en leur adressant au professeur Vegas, à l'Odd Fellows' Hall.

Il n'est positivement pas livré d'invitations pour les dames le jour du bal.

On peut obtenir des billets d'invitation pour hommes dans la salle, dans les magasins de musique et au bureau des billets, le soir du bal.

Personne ne sera admis s'il ne présente son billet à la porte. 19 dec—4j

GRAND BAL PARÉ,

Pour fêtes donné par la Société Louisiana de Bienfaisance,

(POUR FONDS DE SECOURS)

AU ODD-FELLOWS' HALL,

Samedi soir, 7 janvier 1860,

—DIRECTEURS—

A Vicaro — E Duplantier — Joe P Gros.
F Vanacia — H Beaudet — A Delacroix
J Ba na Sr — J Leon — J De Forge
F J De Costa — L Dumas — F Morel
A Sanchez — H Goldman — L Roca
J J Castelanos — Theo Coudon — Theo Huggarth
J Lindo — J Orfa — F Sutter
J Wasner — M Meyer — Wm McLaughlin
J Lebia — L Ulm — J Gaudet
A Bergamini — M Sanches — Wm Miller
B Lapisse — H Steven — T R Camus
F Ripoche — J Ribes — F Wagge
J Wingerter — Y Fromenel — C Godin Jr.
V Gaudet — J Delpit — A Lain
L Belzer — L Lodi — J Morales
J Ubeda — F Sambola Jr — F Falcoz
A De Freitas — J Sambola

☞ Comité d'invitation désigné par une étoile.

Les demandes de billets d'invitation pour les dames doivent être adressées, avec les noms et les résidences, à l'un des directeurs.

Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et mardis soir, dans la salle de la Société.

Aucun billet ne sera admis dans la salle sans un billet d'invitation approuvé par le comité.

Toutefois, il n'est pas nécessaire de demander une invitation pour danser ne sera pas exigée du comité.

Billet de musiciens : $2 50. On peut s'en procurer au bureau et à l'un des directeurs.

10 dec—4j 7 jan

Grands Bals

MASQUES ET PARÉS.

UNE série de quatre bals sera donnée, à l'ODD FELLOWS HALL, par la **Société de Bienfaisance des Filles de la Louisiane,** dans les nouvelles salles. Ces bals auront lieu comme suit :

Le 1er—JEUDI, 5 janvier.
Le 2d—SAMEDI, 21 janvier.
Le 3e—SAMEDI, 4 février.
Le 4e—SAMEDI, 18 février.

Directeurs :

Joseph Vicaro,	J. L. Fabre,	A. Mazureau,
H. Vignaux,	F. A. Fortinel,	Ed Chenoweth,
F. X Barbo,	A Delpeuch,	Ed Gaudet,
G De Ferkel,	J Bermudez,	J. Harvel,
F. Sonist, Sr,	John Canaud,	F. S Wells,
	S. P. De la Barre.	S. Maupereau,

Comité d'Invitation :

A. Chepard,	F. F. Trinchard,	
Ed Fay 1,	F. P. Montamat,	
Guy Duplantier,	F. B. Hernandez,	
F. Dupisson,	A. Leggett,	
C. W. Culbertson,	Aug. Larose.	

Commissaires :

Ed Fagot,	Paul Fortelli,	
N. A. Tesmilus,	Ant. Sambola,	
N. K. Creaut,	Ernest Morel,	
Jos Hernandez,	R. D. Hubbard,	
	F. Fischler.	

Un orchestre complet, dirigé par le célèbre LEHMAN, a été engagé pour ces bals.

Les musiciens qui antérieurement avait des invitations pour dames sont priés de donner leurs noms et leurs résidences à l'un des Directeurs ou au Bureau de la Salle de Bal.

Le comité d'invitation se réunira tous les lundi et vendredis soir, à 7 heures, au bureau de la salle de bal, et aucune dame ne sera admise sans un billet approuvé dudit comité.

Aucun billet ne sera vendu dans la salle sans un billet d'invitation approuvé par le comité.

Toutefois, il n'est pas nécessaire de demander une invitation pour danser ne sera pas exigée du comité.

Billet de musiciens : $2 50. On peut s'en procurer au bureau et à l'un des directeurs.

10 dec—4j 7 jan

Costumes de Bal.

MEGROUOT, 113, rue Conti, entre Dauphine et Bourbon, informe ses clients et le public qu'ayant augmenté son assortiment, elle peut fournir les plus élégants costumes, masques, etc. Elle a tout choisi elle-même à Paris. Elle a des costumes dans tous les genres et tous les styles, et ses prix sont modérés. Les costumes pour dames, valeurs et main brodés, sont fort riches.

Mme Grout a magasinet de toilette pour les dames. Elle travaille aussi sur commande.

9 dec—3m

Magasin de gros, No 49 — Magasin de détail, No 50.

DAWSON & Co.

Nos. 48 et 50, rue de Chartres.

AYANT donné plus d'extension à nos affaires en gros, nous avons transporté notre magasin de gros au No 48, au premier, en nous avons conservé au grand choix bas, nous avons des chapeaux, casquettes, articles en paille, parapluies, etc.

Nous avons aussi un grand choix de gros et nous invite examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

On trouvera à l'ancien local, No 50, rue de Chartres un magnifique assortiment des modes marchandises de nos derniers guerres. Nous les vendre, aux détail. 11 oc

Petite maison à louer.

Au No 496, rue Ste-Anne, entre Dauphine et Rocheleur. On la loue immédiatement. Le loyer est de $19 par mois.

S'adresser à W F Chapman, Chemin du Bayou, et tre les rues Clarbonne et Derbigny.

8 dec—16f

A LOUER.

Le magasin à étages No 70 rue des Magasins. S'adresser à

RUG. ROCHEREAU & Co

21 déc 16 et 18 n 18 Louis

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nile Orleans des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLÉE générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu lundi, 16 janvier 1860, à 6 heures P. M., au bureau No 6 rue Paul Tavernier.

L'élection des directeurs aura lieu le lendemain 17 déc—jusq 5 jan BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU CANAL GARDE-DELET DE LA NILE-ORLEANS.

L'élection annuelle de neuf directeurs de cette compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau de la compagnie, No 180, rue du Bassin, de 10 heures A M à 2 heures P M LUNDI, 16 janvier 1860.

17 déc—ind 16j LOUIS GARDET, Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

28 décembre 1859.

Les directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende semi annuel de 4 pour cent qui sera payé à partir de 9 janvier 1860.

31 déc—1m N O J TEBALE, Trésorier.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NILE-ORLEANS.

5 décembre 1859.

L'ELECTION annuelle de six Directeurs de cette Compagnie, aura lieu au Bureau, No 126, rue de la Course, LUNDI, 9 janvier, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

6 déc—ind 9j H. S. J. TEBALE, Trésorier.

BRUNES d'Inde—En magasin et à vendre par les soussignés :

75 ballots provenant en pachas, grandeur en 10 de en balots.

QUETROUX & LAMBORDE

22 déc Rue 6, 10, 12 et 14 rue St Louis

BULLETIN COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans,
Mardi soir, 26 décembre.

Le mouvement en ville a été assez heureux aujourd'hui.—Les ventes ont été de 1000 balles, à des prix irréguliers et différents. Nous répétons notre dernière

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Fair	8	0 7
Middling	7	0 7
Low Middling	6½	0 6¾
Ordinary	5½	0 5¾
Good Ordinary	4½	0 4¾
Middling Fair	15½	0 15¾
Fair	15½	0 15¾

TARIF—Se bonnante à des conditions particulières.

BOUGIE—Marché plus ferme—1000 boucaults Fair à fully fair, 7 @ 7¼ cts la livre.

MELASSE—2000 barils à 40 @ 41¼ cts, et 40 cts le prime et le choix, et 37 @ 38 cts. Prédiction—600 barils à 44 cts. Le prix de la pipe.

FARINE—500 barils de superfine à $6 25, et 5000 d'extra à des conditions particulières.

MAIS—3200 sacs, en lots, à 55 cts le boisseau.

AVOINE—600 sacs de St Louis à 65 cts le boisseau.

SON—400 sacs à 81 45 @ 1 50 les 100 livres.

PORC—300 barils de sacs nouveau à $17 50 le baril.

BACON—60 tierces de jambons extra pesant en moyen 17 ans la livre.

GRAINE—Rien.

CAFE—75 sacs à 10¾; 117 à 11¼; 1384 à 11¾, et 245 à 12 @ 12½ cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE—230 balles de Dundées (ordinaires) à 11½ cts la yard—1000 pièces toile de Kentucky, bles à cents à 13½ cts la yard.

WHISKY—384 barils de common à 20 ½ et extra de Dana à 21 cts le gallon.

CHANGE—Sur Londres en baisse—Sterling, 107 @ 107¾; French, 5 fr. 25 @ 5 fr. 20 cts—Traites sur New-York à 90 jours, 2¼ @ 2 cts escompte;—Traites à vue sur New-York ¾ @ 1¼ d'escompte.

FRET—Rien pour le Havre—Pour Liverpool, (compliment de fret) à 9/16 @ 19/32 d pour Liverpool, et 18/16 pour le Havre.

Jean Egrotean et ci ve Jean Pommé, pour son compte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Bateaux hier.

Steamship Cahawba, Smith, New-York
Navire Charles, Dennis, Liverpool
Arizona, Robinson, Queenstown
Barque H Sanderson, Thomson, Philadelphie
M Whitmore, Scharfenberg, New York

Arrivés hier.

Steamship Florida, Holmes, Apalachicola
Navire G W White, Pendleton, Londres
Hebenge, Quinn, Londonderry
Johannesburg, Stephens, Londres
Mazeppa, Anisle, Marseille
Barque Hermes, Masters, Liverpool
Eliz Rowes, Aspinwall
Sockalexis, Abbiss, Boston
Germania, Pinckney, Rio Janeiro
Myra W Hall, Hodge, Rio Hile

Au bas du fleuve.

Navire Glad Tidings, Dennis, New York
Fanny Fern, Jordan, Havre
Barque Gem Des Mers, Miller, Rio Janeiro
D rette, Graham' Bremerhaven
Johanna, Schiller, Londre

☞ Pour les bateaux à vapeur, voir l'anglais.

Chargement du navire Colombo, de Marseille :

1875 barriques huiles, 174 do, 600 caisses savon, 78 do de vin, 1000 sacs de lentilles, 400 sacs, 300 paniers huile, 370 caisses oranges, 2 do pommes, 24 jarres fruits, 50 bout-illes vides Pinga, 4 Vinaigre, 1700 barriques vin, 15 caisses vin, 165 do moutarde, 126 do cordiale, 50 do eau fleur d'orange, 9 do bainis, 5 do fruits, 190 paniers huile 18 Vaseline, 20 do vin, 20 do cognac, 1 do moutarde, 2 do saumure, 2 balles chapeaux Blanche & Giraud—6 paniers porcelaine, 14 balles amandes, 6 caisses bouteilles, 1 caisse bouteilles, 1 caisse, 1 balle, 1 caisse couvertures D R Holmes—2 caisses marchandises Bogein & Co—3 barrs-caps vin Y Triquet—5 barriques vin, 12 barriques et 2 demi-d'orange T Gaspard—50 vermicelle D Lamb & Co—250 do do A Coutts—200 paniers huile, 30 caisses cordiaux, 164 do-ki-marchandises D Talamon—10 barriques vin, 50 caisses vermouth, 126 paniers huile P Payrol—100 caisses vermouth X Lambertsen—60 do, 30 barriques vin, 5 do huile, 5 do cognac, 1 do vinaigre, 1 do vermouth, 6 do fruits, 107 bouteilles vides, A LaBlanc—19 barriques vin, 1 do oz, 3 caisses, 3 paniers bouteilles, 5 colis cognac, 12 chaises, 4 caisses marchandises, Lobit & Charpentier—150 barriques vin, 90 colis marchandises, 4000 sacs, à ordre

POUR CALIFORNIE & NEW-YORK, VIA HAVANE.

Sous de départ, JEUDI 5 janvier à 8 heures précises du matin.

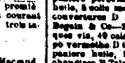

Pour la Californie via Aspinwall, le steamship **MOSES TAYLOR**, capitaine J. S. Griffin, partira de son wharf, en face du marché Henry, à 8 heures précises, avec les malles des Etats-Unis et les passagers pour Aspinwall, Chagres et Panama. Les passagers pour Panama seront transbordés à Aspinwall par le steamship DANIEL WEBSTER et à Panama avec un autre steamer de la Ligne de Vanderbilt. Pour billets pour le reste du voyage, s'adresser au bureau 74 rue des Magasins S. DE VISMES & Co.

17 déc—jusq 4j

POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA.

Jour de départ, JEUDI 29 décembre, à 8 h. A. M.

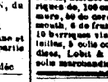

Le steamship de la ligne de Galveston et la Baie de Matagorda, **CHARLES MORGAN**, double et chevillé en cuivre, commandant J. Y Lawless, partira comme il est dit plus haut avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (jolie commandement), s'adresser à bord à C. S. PAYNE, directeur, 56 rue du Camp.

☞ Un steamship de cette ligne partira pour ces ports aussitôt tous les jeudis et dimanches. 26 d

ŒIL ET OREILLE.

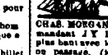

LE Dr. VON MOSCHZISKER,

Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille.

LE Dr. VON MOSCHZISKER, le célèbre oculiste et spécialiste pour les maladies de l'oreille, annonce à ceux qui pourraient avoir besoin de ses services professionnels pour toute maladie de l'œil ou de l'oreille qui exigerait un traitement MEDICAL ou une opération CHIRURGICALE, qu'il peut être consulté dans son cabinet,

186, rue du Canal, au dessus de la Banque de l'Union,

De 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi, et de 8 heures à 6 heures du soir.

☞ Pour d'YEUX ARTIFICIELS.

SURDITÉ.

La méthode du Dr. Moschzisker pour la guérison de la SURDITÉ, quelle qu'en ait été la durée, par l'instrument qu'il a récemment introduit dans la chirurgie et l'application de ce

VAPORIFERE DE L'OREILLE

qui est fondé sur les principes médicaux les plus scientifiques, a reçu l'adhésion des meilleurs médecins tant en Europe que dans ce pays.

Parmi les nombreuses personnes traitées avec succès, (dont quelques unes étaient atteintes de surdité depuis plus de trente ans), il est de ceux qui examiner les certificats au bureau de Dr. Moschzisker, le nommera, entre cent, celles qui suivent :

L'hon. sénateur Pugh, le juge McLean, de la Cour suprême des Etats-Unis, J. Pennis, éditeur de l'Argus de Philadelphie, Ward Treanor, Jonas-ay House, St Louis ; R. H. Toms, Maire de la Barque de sauvé, Philadelphie ; L. H. Neville, commandant dans la marine de Etats-Unis ; Les lettres des professeurs Monnis et Wisch star, de Baltimore; l'hon. J. C. Mênsy, Philadelphie ; H. W. Bunn, rédacteur du Commercial Advertiser ; J. H. Pingsbon, artiste en photographie, St Louis.

Le Dr Moschzisker croit devoir reproduire ici les deux lettres suivantes qui lui ont été adressées par des citoyens bien connus de cette ville et dans l'Etat, avec prière de ne publier l'attention de ceux qui auraient besoin des services du Dr M.

Lettre du capitaine T. P. Leathers du Natchez.

Nlle Orléans, 9 décembre 1859.

Au Dr Von Moschzisker.

Mon cher docteur,—Vous m'avez opéré par une maladie de l'oreille et vous avez traité mes yeux pour une maladie des yeux en 1856. Nous en avons tous les deux éprouvé beaucoup de bien, et c'est avec plaisir que je vous recommande comme consultant spécialiste pour les affections de l'oreille à ceux qui pourraient avoir besoin de vos services.

T. P. LEATHERS.

Lettre de John L. Cassaday

Nlle Orléans, 10 décembre 1859.

En 1856, le Dr Von Moschzisker a fait une opération à une de mes oreilles. J'avais entièrement perdu l'ouïe à l'oreille gauche ; en outre de cet inconvénient je devrais l'éprouver un sifflement désagréable. Je puis bien dire que c'est à même de dire qu'on peut du temps le docteur m'a mis en état d'entendre très distinctement, et le désagrément de sifflement paraît avoir entièrement disparu. Je ne pense, je n'admets pas à le recommander fortement à tous ceux qui sont affligés de surdité.

JOHN L. CASSADAY.

N. B.—Les personnes qui désirent être traités par le Dr M., soit pour la vue, soit pour l'ouïe, doivent se présenter le plus tôt par ville.

Les membres de la Faculté seront toujours admis avec plaisir, pour leur témoins de ses opérations.

14dec—v et cmp

AU GRAND BAZAR DES MENAGES,

B. DURAND

VIENT d'ouvrir son l'emplacement de l'ancienne Maison de Commerce de PIERRE et NOYAL, sous toute magasin dont l'élégance et les dimensions peuvent rivaliser avec les plus beaux établissements de cette ville.

Son stock entièrement nouveau et se complète tant, chaque jour, par les arrivages d'Europe et du Nord, le mettant d'offrir à ses nombreux clientèle ainsi qu'à tous ceux qui voudront bien le visiter tous les articles sont de luxe sont de prem dre nécessité pour le ménage, depuis le rideau jusques à la cuisine

Il ne compose en partie pour la salon de

Candélabres,

Vases et objets de porcelaine et biscuit,

(Garnitures de cheminée,

Lampes Modérateur riches et autres,

Bronzes,

Pour chambres à coucher,

Verres d'Eau en verre de Venise et autres,

Tête-à-tête en porcelaine,

Cor brilles à ouvrage,

Jardinières,

Services de toilette en porcelaine ferrée et unie,

&c, &c, &c.

—Pour la mille à manger—

Verrerie et cristaux, services de table complet ; ont en porcelaine à filets dorés en cristal, soit en gravé et en filigrane fins et communs, coutellerie de table fine et ordinaire, argiere, française et américaine, etc, etc.

—Pour la cuisine—

Batterie, casseroles, chaudières, fours de campagne, cheneis, poêles et plaques, moulins pour pâtisserie, ustensiles de cuisine complète, fers à repasser, bouilloires, etc, etc.

Mesdames les ménagères y trouveront tout ce qui concerne leur ménage, et MM. les Hôteliers et Restaurateurs, tout ce qui concerne leur commerce, batterie de cuisine en cuivre étamé, etc.

Aux hôteliers il offre comme avantageux et économique et à conditions des avantages plus que ceux d'autres maisons de nos villes. Que personne ne se dérange sans venir voir. Une mission spéciale est portée par l'omnibus.

Toutes les magasins étant sous mis en vente à des prix que personne défier tous les compétiteurs. B. Durand offre aux hôtels, aux restaurants, à la public qu'il ne prend aucun commerce pour et comme quelque mille autre qui ne vous offre rien de bon, qui vous ne vous vendent que du bas prix et de mauvaise qualité. Il ne vendra que ce qui lui a coûté et ne vendra de bon et de bon marché.

Il tient comme pour le passé toutes les fournitures de bureau, telles que chemisiers, globes, chaînes, encriers, etc, etc.

Son stock est placé et étant complet qu'on puisse le défier.

B. DURAND offre à louer un bel appartement en haut, le étage de la maison magasin de Pierre et Noyal, composé de quatre chambres et toutes les commodités nécessaires. Ce local conviendrait à une famille ou à un club. 6 déc dim

A vendre par le notaire John Morris, de Bernard, 1 maison et 1 terrain quatre grandes rues, à vendre par DUNTZE & Co, agents Royale et Conti

FERME—A vendre, entre 2 stations de St Louis, à vendre par 17 et 19 Vieille Levée.

RAM—Bête cornes, 1½ cornes et 1½ cornes R. E. 2 et London Layers

à vendre par QUETROUX & LAMBORDE

26 déc Rue 6, 10, 12 et 14 rue St Louis

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Succession de Dame Clotilde Kaun, femme séparée de E. L. Robertson.—No 1859.—Il est ordonné par la Cour que les créanciers de la dite succession, et tous autres qui prétendent que quelque chose leur est dû, d'avoir à déclarer, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles ils prétendent que le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne devrait point approuvé et homologué et les fonds entre eux mis en mouvement en conséquence.

Par ordre de la Cour. J. L. KELLY,
27 déc 27 d Député-Greffier

Succession de Jacques Gallay.—No 10,305.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que L. G. Pourin, a présenté une réclamation à la succession de feu Jacques Gallay, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux qui se croient droit de réclamer à la dite succession de leurs raisons pour lesquelles il ne devrait pas droit à la dite succession.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
27 déc 31—3 jan Dép-Greffier

Succession de Robert Henderson.—No 10,291

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Robert Henderson, que tous ceux qui peuvent concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne devrait point approuvé et homologué, et les fonds entre eux mis en mouvement en conséquence.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
27 déc—31 jan Dép-Greffier

Succession de Zéba Claiborne.—No 10,317.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Il est ordonné par la Cour que tous créanciers de la succession susdite, et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire dudit de la défunte, ne devrait point approuvé et homologué, et les fonds entre eux mis en mouvement en conséquence.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
27 déc—31 jan Député Greffier

Succession de Mme Elizabeth Kaun.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Il est ordonné par la Cour que tous créanciers de la succession susdite, et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne devrait point approuvé et homologué et les fonds entre eux mis en mouvement en conséquence.

Par ordre de la Cour. J. L. KELLY,
27 déc 31 d Député-Greffier

Succession de Robert J. Freaux.—No14,221.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Robert J. Freaux, que tous personnes que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne devrait point approuvé et homologué et les fonds entre eux mis en mouvement en conséquence.

Par ordre de la Cour. J. L. KELLY,
27 déc 31 d Député-Greffier

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Le Mat de la Louisiane — A tous ceux qui ces présentes verront :

Attendu que John Morris Bush ayant acheté à son vente faite par le notaire des biens d'Etat, 18 de ce mois, de la propriété ci-après décrite, et ayant présenté et offert le prix de la dite propriété, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches et publications requises par la loi, et ayant fait publier les affiches